

Compte rendu de commission

> Date de réunion:
24 novembre 2020
Salle polyvalente
Grièges

> Rédacteurs :
L. Ravinet
E. Taton
S. Sermonat

Commission Services aux publics et aux familles

PERSONNES PRESENTES :

Membres :

SAUTIER Angélique	Bey	P
SCHWEIZER Léna	Biziat	A
TROUWAERT Charline	Chanoz Chatenay	P
RAPY Gilles	Chaveyriat	P
KERMARREC Isabelle	Cormoranche sur Saône	E
PIGNET Stéphanie	Crottet	E
MARMIER Noëlle	Cruzilles les Mèpillat	P
FILET Marie-Claude	Grièges	P
SALLET Nelly	Laiz	P
ROBIN Nathalie	Mézériat	P
BOUCHARD Sabrina	Perrex	E
CORLAY Kiyet	Pont de Veyle	A
RICOL Adeline	Saint André d'Huriat	P
BOURCET Sandrine	Saint Cyr sur Menthon	P
DURANCEAU Sébastien	Saint Genis sur Menthon	P
CHANEL Brigitte	Saint Jean sur Veyle	P
QUICLET Isabelle	Saint Julien sur Veyle	P
DESMARIS Elodie	Vonnas	P

P : présent – E : Excusé – A : Absent

ORDRE DU JOUR :

- Visite des locaux du multi-accueil et du relais assistants maternels Les Kokinous
- Explications du fonctionnement et bilan financier des structures petite enfance
- Organisation et bilan des centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'octobre (non abordé)
- Présentation des Conseils Intercommunaux de Jeunes
- Bons d'aide aux transports des personnes âgées.
- Questions diverses

COMPTE RENDU

20h

Diaporama en support

■ **Visite des locaux du multi-accueil et du relais assistants maternels situés à Grièges :**

Les locaux sont bien conçus et accueillants.

Les locaux accueillent donc le multi-accueil et le relais assistants maternels mais aussi le Lieu d'Accueil Enfant Parent Pirouette toutes les semaines scolaires et le centre de loisirs du mois d'août.

Les locaux sont donc utilisés toute l'année.

■ **Explications du fonctionnement et bilan financier des structures :**

Dans le PLUI, prévision d'augmentation de la population du territoire de 1% par an.

Notre territoire est plutôt dynamique au niveau démographique avec un pourcentage important de jeunes familles

- environ 700 enfants de moins de trois ans

- 40 % de familles ont un seul enfant

- 76 % des femmes sont actives (supérieur à la moyenne départementale)

Une étude CAF a montré le vieillissement de la population des assistants maternels : 25% ont plus de 55 ans.

Les 4 structures offrent 55 places d'accueil collectif avec un bon maillage du territoire

- **Fonctionnement :**

La multi-accueil de Grièges est agréé pour 18 places et la micro-crèche de St Cyr pour 9 places pour des enfants de 2,5 mois à 4 ans.

L'agrément est donné par le Conseil départemental qui nous indique aussi les obligations en matière de locaux, de qualifications des professionnels et de taux d'encadrement des enfants.

La CAF, partenaire financier important, impose, dans le cadre des conventions d'objectifs et de financement et du Contrat Enfance Jeunesse, des règles d'accueil des familles et les tarifs.

Les familles participent financièrement en fonction de leurs ressources de l'année N-2 et du nombre d'enfants à charge.

	Ex : Pour 1 enfant à charge :	pour 3 enfants à charge :
Tarif minimum :	0.43€/h	0.28€/h
Tarif maximum :	3.41€	2.27€/h

Les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et ne sont fermées que 3 semaines en août et une semaine en fin d'année.

La Communauté de communes fournit les repas et les couches.

Une commission d'admission a lieu en avril pour les admissions de la rentrée.

Au sein des structures, travail autour de l'autonomie, du livre, mise en place de la langue des signes appliquée aux jeunes enfants, de la détente et, à St Cyr, brossage des dents après le repas.

Accueil de stagiaires tout au long de l'année.

- **Les structures associatives :**

Elles sont autonomes. Elles respectent le cadre règlementaire comme les structures en régie directe de la collectivité.

La Communauté de communes participe :

- par des subventions de fonctionnement
- par la participation aux comités de pilotage et le suivi de l'activité.

- **Budgets petite enfance**

Les recettes familles et partenaires ne suffisent pas à équilibrer les budgets, la collectivité doit donc participer pour l'ensemble des structures à hauteur de 158 625€ en 2019.

Selon la CAF la gestion est bonne car le reste à charge reste très raisonnable. Une étude de la CAF montre que nos structures ont un coût horaire entre 7,15 et 8 € alors qu'il est de 10,18 € au niveau national.

Hors RAM, le coût est de 2 338€ par place (128 607€/55 places).

- **Horizon de la petite enfance :**

La Convention Territoriale Globale va venir en continuité des Contrats Enfance Jeunesse.

Projet de micro-crèche à Vonnas : les travaux ont débuté.
La future gestion de cet équipement est en réflexion.

Les deux structures associatives éprouvent des difficultés de fonctionnement devant la faible implication des parents dans les associations. Nous devons réfléchir aux suites à donner aux demandes de reprise de la gestion par notre collectivité.

■ **Bons d'aide aux transports des personnes âgées :**

Les habitants de la Communauté de Communes peuvent bénéficier de l'aide au transport pour l'année 2021 sous forme de carnet de tickets d'une valeur de 90€ (valeur unitaire de 2€ par ticket), valables du 01/02/2021 au 31/01/2022.
Ils devront utiliser ceux-ci auprès des transporteurs conventionnés avec la Communauté de Communes de la Veyle (une liste exhaustive leur est fournie).

Les CCAS sont chargés de vérifier les conditions d'éligibilité suivantes :

Deux critères obligatoires :

- Avoir 70 ans et plus
- Être non imposable sur les revenus

Remplir deux des trois conditions suivantes :

- Être sans véhicule
- Être malade et/ou en situation de handicap
- Être isolé (moralement ou géographiquement)

Les CCAS devront ensuite réceptionner et **conserver** les dossiers des bénéficiaires (avis d'imposition, coupon-réponse) puis compléter l'attestation après validation et retourner celle-ci au service des affaires sociales.

En amont un travail de préparation est effectué en plusieurs étapes :

- Vote en Conseil communautaire – Critères et montant : fin septembre,
- Envoi des fichiers informatiques des dossiers 2021 par la Communauté de Communes aux CCAS : mi-octobre,
- Envoi des dossiers validés par CCAS à la Communauté de Communes : au plus tard le 6 décembre (**les tickets peuvent être demandés tout au long de l'année**),
- Renouvellement des conventions taxis : octobre,
- Impression tickets : octobre,
- Traitement des dossiers par la Communauté de Communes : en cours

- arrêtés d'attribution ; nouvelles cartes ; courriers de notification ; liste des taxis agréés ; tickets
- Distribution des tickets par les CCAS ou communes : mi-décembre ou janvier 2021

Bilan 2019 :

Neuf transporteurs ont été conventionnés par la Communauté de Communes et six ont facturé des courses (Allo Taxis Vonnassiens, Anne Marie Givord Taxi Mézériat, Taxi Chrys Pont-de-Veyle, Taxi Giraud Biziat, Taxi ambulances VSL Coillard Pont-de-Veyle et Taxi Morel Vonnas).

2497 tickets ont été utilisés sur 6705 distribués soit environ 40 %, ce qui aujourd'hui pose question.

La commission décide de créer un groupe de travail pour s'emparer du sujet et proposer une évolution pour Septembre 2021, mois du vote du dispositif au conseil communautaire.

Se sont proposés : Nathalie Robin (Mézériat), Brigitte Chanel (Saint-Jean-sur-Veyle) et Noëlle Marmier (Cruzilles-les-Mépillat).

■ **France Services Veyle :**

La Maison de Services Au Public (MSAP) est devenue France Services - Veyle suite à la labellisation obtenue le 30 septembre 2020 sous certaines conditions :

- Ouverture 24h semaine,
- Ouverture cinq jours par semaine,
- Deux agents formés.

Son rôle reste le même, c'est-à-dire l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives en ligne auprès de neuf partenaires au lieu de 6 avec la MSAP : Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, ANTS, CARSAT, LA POSTE, DDFIP et CDAD.

Durant la crise sanitaire, France Services – Veyle est ouverte uniquement sur rendez-vous.

Une commission est prévue en janvier 2021 pour expliquer l'organisation et le fonctionnement de France Services.

■ Présentation des CIJ (Conseils Intercommunaux de Jeunes) :

Les conseils Intercommunaux de la Veyle sont répartis en deux secteurs, un sur Pont-de-Veyle et un sur Vonnas en fonction des lieux de scolarité ou d'habitation des jeunes (Deux collèges sur notre territoire, faciliter la mobilité pour les réunions et les échanges entre eux...). Ils sont élus pour deux ans et sont scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} (possibilité de faire sa deuxième année de mandat en seconde si élu en troisième).

A noter que le CIJ de Pont-de-Veyle a été le premier à être créé sur le Département, et actuellement le seul en activité.

Une intronisation des nouveaux élus est effectuée chaque année après les élections, avec une présentation du bilan de l'année écoulée, et une remise de diplôme par les élus adultes de leur commune.

Comme pour les élus adultes, les jeunes représentent leurs pairs et font entendre leur voix à leur niveau et avec leur vision. Ils ont des réflexions sur des sujets qui les concernent au niveau intercommunal, même si quelquefois il peut y avoir des projets qui sont réalisés sur une commune. Comme déjà évoqué, ces jeunes élus sont une ressource pour les conseils municipaux pour des projets qui les concernent, mais ne sont que trop rarement consultés ou associés.

Les animateurs de la CCV (Communauté de communes de la Veyle) présentent chaque année dans les deux collèges du secteur cette action, auprès de tous les 6^{èmes}. L'échange avec les CM de l'école de Cormoranche-sur-Saône qui partent sur un collège hors de notre territoire n'a pas pu se faire en juin dernier, et nous n'avons pas eu de réponse des collèges de Thoissey et de Feillens pour intervenir pour les jeunes de notre canton (NB : sauf Saint-Laurent-sur-Saône). Le service jeunesse utilise également les moyens de communication de la CCV pour informer de ces élections. Un affichage est également fait dans l'ensemble des communes (lorsque des panneaux sont mis à notre disposition).

Une fois la campagne électorale passée, vient le temps des élections. Celles-ci sont habituellement faites comme pour les adultes, mais en cette période de crise sanitaire, elles auront lieu cette année du 1^{er} au 15 décembre via les ENT des collèges et notre site Internet. Le dépouillement se déroulera le 18 décembre.

Les élus jeunes se répartissent par la suite en trois commissions qui se réunissent une fois par mois les vendredis, après le collège, au pôle des services publics de Vonnas et de Pont-de-Veyle, avec leurs animateurs respectifs. Les deux CIJ (secteur de Pont-de-Veyle et de Vonnas) se réunissent également deux à trois fois dans l'année tous

ensemble, afin de présenter l'évolution de leurs projets. Ils peuvent également participer ensemble à des actions communes. Les animations durant le temps méridien dans les collèges permettent également aux jeunes d'échanger avec les animateurs.

Un point à date est réalisé sur la prochaine mandature avec les élus en cours de mandat et les prochains candidats. Sur les deux CIJ, un des prétendants ne pourra pas faire partie des CIJ 2020/2021.

L'échange engagé en fin de présentation sur la valorisation et la participation de ces jeunes au niveau communal, permet de voir ce qui peut être effectué ou ce qui est envisagé sur certaines communes (invitation à un conseil municipal, conseil des enfants...). Ceci doit être un sujet de discussion au sein de chaque conseil municipal et devra faire l'objet d'un débat lors d'une de nos prochaines commissions.

■ **Questions diverses :**

Prochaine commission le mardi 26 janvier 2021 à 20h (lieu à définir)

Fin de séance : 22h30